

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Dates et Chiffres clés

- 1979 : La Directive européenne «Oiseaux» recense les espèces ornithologiques rares ou menacées.
- 1992 : La Directive européenne «Habitat-Faune-Flore» protège les habitats naturels et les espèces de la faune et de la flore sauvages en voie de disparition.
- 1753 sites en France (2012)
- 6.9 millions d'hectares sur terre
- 4 millions d'hectares en mer

- 764 hectares : surface couverte par le site Natura 2000 Pointe Fauconnière situé entièrement sur la commune de Saint Cyr sur Mer soit 532 hectares sur terre et 232 hectares en mer

Les objectifs

- Préserver les espèces rares à l'échelle européenne et leurs habitats.
- Favoriser le maintien de la biodiversité en tenant compte des exigences socio-économiques, culturelles et régionales.

Mise en œuvre du dispositif

- **Au niveau de l'Europe :**
Sélection de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.
- **Sur les sites :**
 - Elaboration d'un document d'objectif en concertation avec les acteurs du site.
 - Désignation d'un animateur.
 - Financement conjoint Etat/Europe pour la mise en place d'actions d'animation, de contrats et de chartes.

Particularité

Chaque propriétaire, agriculteur, fédération ou ayant-droit sur le site a la possibilité de participer à la démarche, via l'adhésion à une charte et la mise en place d'une des actions retenues par le comité de pilotage (contrat ou mesure agro-environnementale territorialisée).



Contacts et liens utiles

Ville de Saint Cyr sur Mer

04.94.26.26.22

mairie@saintcyr-surmer.fr

www.saintcyr-surmer.fr

Service Espaces naturels

espacesnaturels@saintcyr-surmer.fr

http://pointefauconniere.natura2000.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

www.var.gouv.fr

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

www.developpement-durable.gouv.fr

Office de Tourisme

04.94.26.73.73

www.saintcyr-surmer.com

SIRA - 04 94 74 00 09

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

SITE NATURA 2000

La Pointe Fauconnière

Site FR 930 1609

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lutte contre les espèces invasives





Luzerne Arborescente

- Origine : bassin méditerranéen.
- Forme d'arbuste pouvant atteindre 1,20 m.
- Floraison : débute en hiver et se termine en été ; fleurs jaunes.
- Fructification et dissémination : de mai à octobre.



Figuier de Barbarie

- Origine : Amérique Centrale.
- Forme de buisson.
- Floraison : mai juin ; fleurs jaune-orangé.
- Fructification : de mai à octobre ; fruits pourpres ou orangés.

Lutte contre les espèces invasives

Ces quatre plantes invasives sont échappées des jardins. Ces plantes sont dites vivaces, c'est-à-dire qu'un pied peut vivre plusieurs années.

Prolifération des plantes invasives : Problèmes et risques locaux

• Disparition des plantes locales

Ces plantes s'installent de manière agressive, massive et définitive, supplantant les plantes indigènes. Particulièrement quand les invasives constituent des peuplements très denses : c'est le cas en général pour les Griffes de sorcière lorsqu'elles s'installent sur des végétations herbacées ; et pour la Luzerne Arborescente qui, par exemple le long du lotissement de Port d'Alon, colonise même des plants de garrigues, y compris les jeunes pins d'alep. Donc disparition localisée de la flore indigène parmi lesquelles existent parfois des espèces très rares et/ou protégées (ex : sur les rochers littoraux).

• Limitation du parcours humain

Les plantes invasives forment des zones impénétrables limitant l'accès aux sites. C'est le cas des espèces piquantes, telles Agave ou Figuier de Barbarie lorsqu'ils constituent des peuplements denses ou des alignements.

• Risque de blessures

Le contact cutané avec ces espèces peut provoquer des brûlures ou des blessures à cause de leurs feuilles à bords coupants ou épineux.

Que peut-on faire ?

- Ne pas les acheter
- Ne pas les planter : leur préférer des plantes indigènes
- Les arracher et ne surtout pas les couper
- Faire sécher les résidus avant de les évacuer
- Les tailler avant floraison
- Informer son entourage des risques liés aux plantes invasives.



Griffe de Sorcière

- Origine : Amérique du Sud.
- Forme : espèce rampante formant de grands tapis étouffant les espèces indigènes.
- Floraison : en avril mai ; fleurs roses ou jaunes, feuilles charnues à angles en forme de griffe.
- Se bouturent naturellement par production de racines au niveau des nœuds de la tige.



Agave Américain

- Origine : Amérique du Nord.
- Forme en rosette.
- Floraison : estivale, unique dans la vie de la plante lorsque l'individu a entre 10 et 15 ans ; la plante meurt après sa floraison.
- Fleurs jaunes et vertes.